



SECRETARIAT

AS/Ega/Inf (2021) 25

25 juin 2021

Original : anglais

Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Procès-verbal¹ de l'audition sur La lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe qui a eu lieu par vidéoconférence le 18 mai 2021

¹ Le procès-verbal de l'audition a été approuvé par la commission sur l'égalité et la non-discrimination lors de sa réunion du 17 juin 2021 et déclassifié lors de sa réunion du 21 juin 2021.

Dans le cadre du rapport en cours de préparation sur « La lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe », rapporteur : M. Fourat Ben Chikha (Belgique, SOC), la commission tient une audition à laquelle participent :

- Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe ;
- Emina Bosnjak, Directrice exécutive, Sarajevo Open Centre, Bosnie-Herzégovine ;
- Marsel Tuğkan, Consultant, ILGA-Europe, Turquie ;
- Lui Asquith, Responsable des questions juridiques, des politiques et des opérations, Mermaids, Royaume-Uni.

M. Ben Chikha souhaite la bienvenue aux intervenant-e-s et leur pose des questions spécifiques concernant leur travail en matière de lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe.

Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, déclare que depuis le début de son mandat, elle accorde une grande importance à ces questions préoccupantes et urgentes. On observe depuis quelques années un recul notable de l'acceptation des personnes LGBTI et du respect de leurs droits dans toute l'Europe. Les avancées significatives réalisées ces dernières années sont menacées et il importe de réagir rapidement à cette régression. Dans le cadre de ses récents rapports par pays, elle s'est dite préoccupée par les propos haineux à l'égard des personnes LGBTI, tenus entre autres par certains responsables politiques pendant les campagnes électorales, en Arménie et en République de Moldova ; par l'impact négatif que peuvent avoir les débats nationaux autour de la Convention d'Istanbul sur les personnes LGBTI et l'utilisation du mot « genre » en Bulgarie; et par la stigmatisation généralisée de ces dernières en Pologne. Les autorités hongroises semblent suivre une voie similaire, avec une augmentation frappante des discours anti-LGBTI et l'adoption de lois et d'amendements constitutionnels ayant des conséquences négatives pour les personnes transgenres et les couples de personnes de même sexe. La Fédération de Russie, la Roumanie et la Turquie pourraient également être citées, parmi d'autres. Plusieurs phénomènes semblent entrer en ligne de compte. Tout d'abord, il y a une manipulation évidente des préjugés anti-LGBTI à des fins politiques à court terme, notamment dans des contextes électoraux. Les dirigeant-e-s politiques manquent à leur responsabilité s'agissant d'éduquer, de combattre les stéréotypes et d'œuvrer en faveur de l'acceptation. Deuxièmement, les mouvements « anti-genre », qui affichent des caractéristiques, stratégies et formulations communes, montrent l'influence croissante d'un mouvement bien organisé qui nuit non seulement aux droits des personnes LGBTI, mais aussi à ceux des femmes et des enfants, comme en témoigne par exemple la résistance à l'égard de la Convention d'Istanbul et d'une éducation sexuelle complète. Troisièmement, les tentatives d'adoption de lois visant à promouvoir l'égalité se heurtent à des difficultés croissantes. D'importantes lacunes subsistent en matière de protection juridique, qu'il s'agisse de la législation relative aux discours de haine, des circonstances aggravantes pour les infractions pénales, de la reconnaissance des partenariats ou des mariages entre personnes de même sexe ou de la reconnaissance juridique du genre. Pourtant, un cadre législatif solide est d'autant plus important face à un climat social et politique hostile. Enfin, la situation des défenseur-se-s des droits des personnes LGBTI en Europe se dégrade et de nouvelles tendances se dessinent. Citons notamment le manque de financement, les agressions physiques et attaques verbales, les restrictions à la liberté d'expression, le harcèlement judiciaire ainsi que les fuites de données à caractère personnel. Le rapport de la Commissaire concernant ces différents points sera publié dans les prochains mois. Elle ajoute en conclusion qu'un simple travail de sensibilisation ne suffit pas et qu'un véritable changement s'impose.

Emina Bosnjak, Directrice exécutive, Sarajevo Open Centre, Bosnie-Herzégovine, se félicite des progrès réalisés dans son pays, tels que l'adoption d'un plan d'action pour les personnes LGBTI et les démarches en faveur des partenariats entre personnes de même sexe. Le processus d'intégration à l'Union Européenne et la forte présence de communautés internationales contribuent à prévenir les actions de la droite radicale. Elle craint cependant que dans le contexte post-pandémique, l'opinion publique ait tendance à chercher des boucs émissaires et que les dirigeant-e-s politiques adoptent des positions plus conservatrices. En Bosnie- Herzégovine, les forces anti-genre agissent de manière sporadique, principalement en réponse à des événements LGBTI fortement médiatisés, et la Convention d'Istanbul n'est pas instrumentalisée à l'encontre des personnes LGBTI. Les responsables politiques doivent agir pour empêcher la propagation des tendances négatives observées dans d'autres pays. Par ailleurs, la conduite d'une campagne d'information claire sur la nature même de la Convention d'Istanbul permettrait d'éviter une accapuration de l'espace public par celles et ceux qui en donnent une représentation trompeuse. Les mouvements radicaux et conservateurs qui s'opposent aux droits humains, ainsi que les groupes organisés de néonazis, de hooligans et d'anciens combattants, comme ceux qui sont à l'origine des contre-manifestations organisées la veille de la marche des fiertés de 2019 à Sarajevo, devraient être répertoriés et leurs activités surveillées. Des campagnes et déclarations publiques contre les propos tenus par ces groupes et les discours de haine anti-LGBTI proférés en ligne s'avèrent nécessaires, et des poursuites doivent être engagées à l'encontre des auteurs de tels actes.

En Republika Srpska, le code pénal doit être renforcé. Des actions sont également nécessaires pour mobiliser davantage de soutien en faveur d'une législation reconnaissant les partenariats entre personnes de même sexe, actuellement en cours d'élaboration, ainsi que la reconnaissance juridique du genre : toutes deux nécessitent un changement de paradigme dans la compréhension sociale et culturelle de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre la violence fondée sur le genre et la promotion des droits et libertés des personnes LGBTI. Aucune tentative visant à inciter l'opinion publique au renforcement du sexisme, de la misogynie et de la haine anti-LGBTI ne saurait être permise. Enfin, l'espace dévolu aux organisations de la société civile, notamment à celles qui œuvrent en faveur des droits des personnes LGBTI, est limité. Les récentes tentatives visant à assujettir ces organisations à la TVA ne sont conformes à la politique fiscale d'aucun pays. D'autres réglementations peuvent également conduire à l'exploitation des vulnérabilités des organisations de la société civile perçues comme incompatibles avec l'ordre public. La législation relative aux rassemblements publics, qui a été invoquée pour réprimer des manifestations jugées contraires à la politique gouvernementale, et qui a eu des conséquences pour les militants LGBTIQ, doit également être revue.

Marsel Tuğkan, Consultant, ILGA-Europe, Turquie, déclare que la pandémie engendre des circonstances exceptionnelles. On assiste notamment à un rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans un contexte politique tendu et à une dégradation des institutions démocratiques. Le climat de répression est devenu plus tangible encore dans le cadre de l'état d'urgence instauré à la suite de la tentative manquée de coup d'État en 2016. Cela a des répercussions sur les organisations et les militant·e·s LGBTI, qui sont confronté·e·s à de nouveaux défis. Les déclarations faites par le Président et les médias prennent constamment pour cible, de manière cruelle, les personnes LGBTI, incitant ainsi les autorités étatiques et les pouvoirs locaux à prendre des mesures visant à restreindre les manifestations en leur faveur. Le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul prendra effet le 1^{er} juillet 2021 et les personnes LGBTI seront davantage exposées aux attaques inspirées par la haine. La Turquie est tenue de respecter sa propre constitution et ses engagements internationaux et de protéger les droits des personnes LGBTI. Dans un premier temps, leurs droits ont connu une amélioration notable sous l'impulsion du gouvernement actuel, dans le cadre du processus d'intégration à l'UE. Après 2006, des dizaines de mouvements LGBTI ont vu le jour, ce qui constitue un fait unique dans la région. Le parti actuellement au pouvoir a ouvert la voie, et il n'est pas encore trop tard pour construire ensemble un avenir meilleur. Aujourd'hui, toutefois, les droits humains sont en perte de vitesse dans le discours international, à mesure que le populisme progresse. Et moins la communauté internationale réagit efficacement aux violations de ces droits, plus ces dernières se propagent. Au même titre que le courage, la haine est contagieuse. L'interdiction de ladite « propagande homosexuelle » en Fédération de Russie a favorisé la création de « zones sans LGBTI » en Pologne, qui a elle-même favorisé l'interdiction des études sur le genre et la restriction du droit à la reconnaissance juridique du genre en Hongrie, et la Turquie pourrait être incitée à faire de même. La situation à laquelle la communauté turque est confrontée est également une menace pour le reste de l'Europe - il ne s'agit pas d'un phénomène local mais d'une tendance mondiale. La solidarité internationale et le respect commun des droits humains et des libertés fondamentales doivent permettre d'enrayer ce cercle vicieux.

Melike Balkan, METU Igbi+ solidarity, Turquie, ajoute avoir constaté un changement spectaculaire dans la perception des personnes LGBTI en Turquie et les difficultés auxquelles elles sont confrontées depuis qu'elle milite. L'interdiction générale de toutes les manifestations en faveur des personnes LGBTI à Ankara en 2016, après la tentative de coup d'État avortée, a considérablement entravé la vie de ces personnes. Malgré la tenue de marches des fiertés pendant de nombreuses années auparavant, aucun événement de ce type n'a pu être organisé jusqu'à ce qu'un tribunal lève l'interdiction en février 2019. En mai 2019, une marche des fiertés a été organisée sur le campus de l'Université technique du Moyen-Orient d'Ankara avant d'être violemment dispersée par les forces de l'ordre. Bien qu'il s'agisse d'une manifestation pacifique, 22 personnes, dont l'intervenante, ont été arrêtées et font actuellement l'objet de poursuites devant les tribunaux. Des rassemblements pacifiques d'étudiant·e·s de l'université de Boğaziçi ont également donné lieu à des dispersions violentes. Les responsables gouvernementaux tiennent de plus en plus de propos haineux à l'égard des personnes LGBTI et ciblent leurs organisations. Les personnes LGBTI ne sont pas en mesure de sortir librement dans la rue, de se réunir, d'organiser des marches ou même de se rassembler pour la projection d'un film. Cette situation créée de fortes pressions et doit changer. Par ailleurs, les personnes LGBTI ne figurent pas dans le récent plan d'action gouvernemental pour les droits humains. La Turquie doit s'employer à mettre en place un environnement plus sûr pour elles et prévenir les discours et crimes de haine à leur encontre, en commençant par les prendre en compte dans le plan d'action susmentionné.

Lui Asquith, Responsable des questions juridiques, des politiques et des opérations, Mermaids, Royaume-Uni, précise qu'elle emploie le mot « trans » ou « transgenre » comme un terme générique couvrant les personnes transgenres, non-binaires, genderqueers, genderfluids, agenres ou ayant une identité de genre non-occidentale et celles qui ont des antécédents trans. Les droits des personnes transgenres sont menacés au Royaume-Uni et l'on constate avec inquiétude qu'une rhétorique anti-trans (critique à l'égard du genre, anti-genre) de plus en plus marquée gagne à tort en crédibilité, au détriment non seulement des libertés civiles

des personnes concernées, mais aussi des droits des femmes et des enfants. Dans sa forme la plus simple, cette rhétorique prétend que le sexe est immuable et que les identités de genre n'ont aucune validité. Pourtant, l'identité de genre d'une personne transgenre est, par essence, différente du sexe qui lui a été assigné à la naissance. Les discours anti-genre laissent donc entendre que les identités de genre sont dénuées de sens ou qu'elles ne peuvent prévaloir sur le sexe assigné à la naissance, et qu'elles ne méritent pas d'être reconnues dans la société au sens large. L'organisation dont l'intervenante est membre est fermement opposée à cette position. D'aucuns se servent de la rhétorique anti-genre pour faire reculer et inhiber les droits des personnes transgenres et non-binaires au Royaume-Uni, et à moins d'une réponse européenne et mondiale, la situation ne fera qu'empirer. Depuis 2007, des groupes chrétiens conservateurs américains ont consacré 90 millions de dollars au financement d'organisations anti-LGBT en Europe, soit plus que partout ailleurs dans le monde. Les discours anti-genre favorisent l'augmentation des problèmes de droits humains au niveau national et international. Au Royaume-Uni, les statistiques relatives aux infractions motivées par la haine, qui incluent des données sur l'identité de genre, révèlent une très forte hausse depuis 2015 de ce type de crimes, les chiffres ayant triplé en Irlande du Nord, en Angleterre et au Pays de Galles. Cette situation pourrait être imputable en partie à une augmentation des signalements, or de nombreuses personnes transgenres ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour dénoncer ces infractions, en particulier les personnes de couleur qui sont nettement plus exposées au profilage ethnique et aux brutalités policières. L'association britannique Galop, qui lutte contre les violences envers les personnes LGBT+, a constaté qu'en 2020, seule une victime sur sept de crimes haineux à caractère transphobe les avait signalés aux autorités. Les personnes transgenres font face à des taux si élevés d'agressions physiques, sexuelles et verbales que plus de la moitié d'entre elles craignent de sortir de chez elles. Les abus en ligne sont également en recrudescence et rendent la situation encore plus complexe, car ils sont plus difficiles à contrôler et peuvent être perpétrés de manière anonyme. Le gouvernement britannique a récemment publié un document visant à lutter contre les contenus en ligne préjudiciables tout en respectant la liberté des médias. Bien que sur le principe cette initiative soit louable, la définition d'un contenu préjudiciable quant aux droits des personnes transgenres fait l'objet d'un débat social, politique et juridique intense et constant. La nécessité de garantir la liberté d'expression ne doit pas servir de justification à la propagation de propos transphobes et injurieux. Deux affaires récemment portées devant les tribunaux sont particulièrement préoccupantes : dans la première, les tweets à caractère transphobe émanant d'un ancien policier ont été jugés légaux, et dans la seconde, dont le jugement est toujours en attente, la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme est intervenue, précisant que les convictions anti-genre devaient être considérées comme des convictions politiques protégées par la législation britannique sur l'égalité. Les personnes transgenres font l'objet de débats d'ordre juridique et politique extrêmement intenses dans le monde entier. Il convient de répondre à la question de savoir dans quelle mesure la liberté d'expression contribue à une démocratie saine ou viole les droits des personnes transgenres et contrevient aux devoirs à leur égard, dans la perspective de la protection de cette population marginalisée. La protection de la liberté d'expression ne doit pas servir à pénaliser davantage les personnes et les communautés transgenres ni à leur porter préjudice. Par ailleurs, il devient de plus en plus difficile pour les individus et les organisations de soutenir publiquement les jeunes personnes transgenres sans faire eux-mêmes l'objet d'hostilité et de questionnements disproportionnés de la société plus large. De plus en plus, les pouvoirs publics interrogent, voire soumettent à des enquêtes, les enseignant-e-s et personnes chargées de l'éducation des jeunes, qui prennent position en faveur des personnes transgenres. Le mouvement anti-genre a joué un rôle important dans ce processus. En 2018, la consultation publique menée au sujet de la loi de 2004 sur la reconnaissance du genre en Angleterre et au Pays de Galles a suscité l'éclosion de débats dangereux, présentant les droits des personnes transgenres comme une menace pour les femmes et les filles cisgenres. Depuis lors, une grande partie des médias mènent une campagne au vitriol sans précédent, et les associations caritatives qui soutiennent les droits des trans sont prises pour cible. Ces attaques sont dénuées de tout fondement ; les femmes transgenres sont victimes d'attaques virulentes et font l'objet d'une représentation erronée. Au Royaume-Uni, les personnes transgenres juridiquement capables, présentant une dysphorie de genre diagnostiquée cliniquement, doivent encore obtenir une ordonnance du tribunal pour avoir accès à des soins vitaux. Des cas inquiétants sont également signalés dans lesquels des parents, après avoir eu recours (en raison de l'inaccessibilité en temps utile de soins de santé publiques) à des services de santé privé pour leurs enfants, sont soumis à une enquête par les autorités publiques. Par ailleurs, les soins de santé pour les personnes transgenres sont présentés à tort comme une forme de thérapie de conversion LGB. Les processus de reconnaissance juridique du genre ont un caractère déshumanisant et sont en outre inaccessibles aux personnes non binaires et aux moins de 18 ans. La campagne anti-genre joue une fois de plus un rôle déterminant dans ce domaine et est en train de prendre de l'ampleur, de gagner en puissance et en soutien financier. L'intervenante dit avoir des craintes pour l'avenir et ajoute que seule une action collective permettra de venir à bout de cette situation.

M. Ben Chikha remercie les intervenant-e-s et fait remarquer que les personnes LGBTI ne servent pas seulement de boucs émissaires, mais sont également instrumentalisées par certains chefs religieux et responsables politiques d'extrême droite pour faire valoir des idées racistes. Chaque décision politique concernant les personnes LGBTI doit s'appuyer sur une approche intersectionnelle. **Mme Honkaskalo**

regrette qu'au sein du parlement finlandais, seule une dizaine de parlementaires œuvrent aujourd'hui activement à la promotion des droits humains. Elle demande ce qui pourrait être entrepris pour améliorer la connaissance des parlementaires et leur compréhension du mouvement anti-genre en Europe dans sa forme actuelle. **Mme Stienen** fait part de ses inquiétudes concernant l'homonationalisme, au nom duquel des partis d'extrême droite invoquent les droits des personnes LGBTI pour stigmatiser des groupes minoritaires et qualifier les musulmans d'homophobes, laissant ainsi à penser que tous les chrétiens occidentaux blancs sont respectueux des personnes LGBTI. Elle se demande comment prévenir le « pinkwashing » et faire en sorte que les entreprises, les ministères et les autres instances qui soutiennent ouvertement les marches des fiertés protègent activement les personnes LGBTI au sein de leurs propres structures. Par ailleurs, il convient d'exercer une pression accrue sur les entreprises de médias sociaux afin qu'elles prennent des mesures pour lutter contre la haine anti-LGBTI. Évoquant la dimension plus large du mouvement anti-genre qui affecte de plus en plus les droits des femmes, **la Présidente** demande quelles devraient être les priorités d'action des responsables politiques et si des bonnes pratiques sont susceptibles d'être partagées.

Mme Mijatović répond qu'il est essentiel que les parlementaires s'engagent auprès de la société civile, de la communauté LGBTI et de ses représentant-e-s, qu'ils lisent leurs rapports et les invitent à prendre la parole devant les parlements pour écouter ce qu'ils ont à dire. Les défenseur-se-s des droits humains devraient prendre contact avec les parlementaires pour organiser de tels débats. D'autre part, il importe de prêter attention aux schémas reproduits par le mouvement anti-genre, à ses stratégies ainsi qu'au vocabulaire utilisé pour cibler les personnes LGBTI dans les différents États membres. L'homonationalisme est en effet un véritable problème. Beaucoup d'initiatives paraissent intéressantes en théorie et à des fins de campagne, mais pour éviter le « pinkwashing », il est capital de se demander comment venir réellement en aide à celles et ceux qui en ont besoin, notamment dans un contexte pandémique. Les organisations internationales et les défenseur-se-s des droits humains doivent poursuivre leur action, mais il incombe au final aux gouvernements de veiller au respect des droits humains ; or les pouvoirs publics sont souvent prompts à « cocher des cases » et signer et ratifier des conventions, mais beaucoup moins efficaces dans leur mise en œuvre. Nous avons besoin de dirigeant-e-s plus courageux-ses et tourné-e-s vers le futur, afin de nous projeter au-delà des résultats des prochaines élections et de parvenir à un changement durable pour l'avenir. Des progrès considérables ont été réalisés en faveur des droits des personnes LGBTI et des femmes, mais il est aujourd'hui urgent de tout faire pour éviter un recul dans ce domaine. Les gouvernements doivent également être tenus de faire davantage pour les droits des personnes qui ont été particulièrement exposées pendant la pandémie. Les entreprises de médias sociaux doivent assumer leurs responsabilités, sans pour autant endosser toutes celles qui incombent à l'État. Le système judiciaire doit aussi jouer son rôle dans la lutte contre les discours de haine et l'incitation à la haine en ligne.

Melike Balkan précise que les militant-e-s LGBTI de toute l'Europe débattent régulièrement du « pinkwashing ». La solution est de tenir les entreprises responsables de leurs actes tout au long de l'année, et pas seulement pendant le mois où sont organisées les marches des fiertés. Il faut aussi leur demander des éclaircissements quant aux politiques mises en œuvre et aux mesures prises pour combattre les discours de haine en leur sein. Cela permettra ainsi d'identifier les entreprises qui s'engagent réellement en faveur de l'égalité des personnes LGBTI. L'intervenante est également d'avis que les auteurs de propos haineux en ligne doivent être poursuivis. Il convient de s'attaquer à l'homonationalisme sans pour autant faire des migrant-e-s des boucs émissaires, car de tels arguments finissent aussi par nuire à la communauté LGBTI. De plus, il faut aborder et comprendre les raisons de la haine et des préjugés à l'encontre des personnes LGBTI. Le problème n'est pas l'Islam ou la culture mais la propagande généralisée envers ces personnes, quel que soit le contexte national ou culturel. Dans son propre pays, les citoyen-ne-s ne vouent pas foncièrement une haine aux personnes LGBTI, et un discours décousu venant de l'Europe peut avoir des conséquences particulièrement néfastes. Pour sensibiliser davantage les parlementaires au mouvement anti-genre, il est essentiel de s'entretenir avec des militant-e-s du monde entier, afin de recueillir des informations susceptibles d'aider à combattre de tels mouvements dans leurs pays respectifs.

Lui Asquith ajoute qu'il est primordial de faire prendre conscience aux parlementaires de l'impact direct du mouvement anti-genre sur les droits des femmes et des enfants, et pas seulement sur ceux des personnes LGBTI. Ils pourraient ainsi être davantage disposés à aborder ce sujet. Laisser un vide juridique à propos des discours de haine sur les médias sociaux revient à tolérer les propos haineux et l'incitation à la haine. L'association caritative pour laquelle travaille l'intervenante fait constamment l'objet de telles attaques. Les entreprises de médias sociaux s'adaptent à la culture gouvernementale ; il appartient aux décideur-se-s d'instaurer et de fixer les obligations que ces entreprises sont tenues de respecter.

Emina Bosnjak convient qu'il est crucial de nouer le dialogue avec les organisations locales de la société civile, mais aussi plus largement, notamment avec ILGA-Europe qui a contribué à la création de connaissances sur le mouvement anti-genre. Les recherches publiées par l'EPF en 2018 montrent que ce mouvement bénéficie d'une organisation centralisée et de financements importants, et qu'il cible délibérément

les causes pour lesquelles les personnes LGBTI se battent dans de nombreux pays, tant dans les États membres que non membres de l'UE. Lorsqu'on s'attaque aux phénomènes du « pinkwashing » ou de l'homonationalisme, il faut tenir compte des différents contextes, car ils constituent des sujets sensibles dans certains pays, mais pas dans tous. Il est important de s'allier au secteur des affaires, sans utiliser les personnes LGBTI comme des pions permettant aux entreprises de présenter une (fausse) image de diversité et d'inclusion.

M. Ben Chikha remercie une nouvelle fois les intervenant-e-s pour leurs contributions à la fois enrichissantes et inquiétantes. Il invite les membres à prendre connaissance de la déclaration qu'il a fait publier la veille à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie (IDAHOBIT) et à la partager.

Annexe 1

Attendance list / Liste de présence

(The names of members present appear **in bold**. / Les noms des membres présents apparaissent **en gras**.)

	Chairperson / Présidente Ms Petra BAYR	Austria / Autriche	
	Vice-Chairpersons / Vice-Présidentes		
1 st 1 ^{er}	Ms Petra STIENEN	Netherlands / Pays-Bas	
2 nd 2 ^{ème}	Mme Françoise HETTO-GAASCH	Luxembourg / Luxembourg	
3 rd 3 ^{ème}	Ms Feleknas UCA	Turkey / Turquie	
	Members / Membres		Alternates / Remplaçant-e-s
1.	Ms Eglantina GJERMENI	Albania / Albanie	ZZ...
2.	M. Pere LÓPEZ	Andorra / Andorre	Ms Eva LÓPEZ
3.	Mr Edmon MARUKYAN	Armenia / Arménie	Mr Vladimir VARDANYAN
4.	Ms Petra BAYR	Austria / Autriche	Ms Stephanie KRISPER
5.	Ms Andrea EDER-GITSCHTHALER	Austria / Autriche	Mr Franz Leonhard ESSL
6.	Mr Rafael HUSEYNOV	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Parvin KARIMZADA
7.	Ms Konul NURULLAYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	MS Sevinj FATALIYEVA
8.	Mr Fourat BEN CHIKHA	Belgium / Belgique	Ms Els van HOOFF
9.	M. Christophe LACROIX	Belgium / Belgique	Ms Darya SAFAI
10.	Mr Saša MAGAZINOVIĆ	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Mr Mladen BOSIĆ
11.	Ms Elena ANGELININA	Bulgaria / Bulgarie	ZZ...
12.	Mr Plamen HRISTOV	Bulgaria / Bulgarie	Mme Milena DAMYANOVA
13.	Ms Sabina GLASOVAC	Croatia / Croatie	Ms Marijana PETIR
14.	Ms Christiana EROKROITOU	Cyprus / Chypre	Mr Constantinos EFSTATHIOU
15.	Ms Alena GAJDŮŠKOVÁ	Czech Republic / République tchèque	ZZ...
16.	Mr František KOPŘIVA	Czech Republic / République tchèque	ZZ...
17.	Ms Victoria VELASQUEZ	Denmark / Danemark	Ms Kathrine OLLDAG
18.	Ms Vilja TOOMAST	Estonia / Estonie	ZZ...
19.	Ms Tarja FILATOV	Finland / Finlande	Ms Veronika HONKASALO
20.	M. Bruno FUCHS	France / France	Mme Laurence TRASTOUR-ISNART
21.	M. Didier MARIE	France / France	M. François CALVET
22.	Mme Isabelle RAUCH	France / France	M. Dimitri HOUBRON
23.	Mme Liliana TANGUY	France / France	M. Jérôme LAMBERT
24.	Ms Tamar TALIASHVILI	Georgia / Géorgie	Ms Mariam KVRIVISHVILI
25.	Mr Frank HEINRICH	Germany / Allemagne	Ms Elisabeth MOTSCHMANN
26.	Ms Gabriela HEINRICH	Germany / Allemagne	Ms Cornelia MÖHRING
27.	Ms Gyde JENSEN	Germany / Allemagne	ZZ...
28.	Ms Daniela WAGNER	Germany / Allemagne	Ms Josephine ORTLEB
29.	Mr Anastasios CHATZIVASILEIOU	Greece / Grèce	Ms Nina KASIMATI
30.	Mr George PAPANDEOU	Greece / Grèce	Mr Dimitrios KAIRIDIS
31.	Ms Zita GURMAI	Hungary / Hongrie	Mr László KERESZTES
32.	Ms Hajnalka JUHÁSZ	Hungary / Hongrie	Mr Barna Pál ZSIGMOND
33.	Ms Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR	Iceland / Islande	Ms Halldóra MOGENSEN
34.	Ms Róisín GARVEY	Ireland / Irlande	Mr Joseph O'REILLY
35.	Mr Simone BILLI	Italy / Italie	Ms Simona SURIANO
36.	Ms Maria Elena BOSCHI	Italy / Italie	Ms Marina BERLINGHIERI
37.	Mr Gianni MARILOTTI	Italy / Italie	Mr Gianluca FERRARA

38.	Mr Gianluca PERILLI	Italy / Italie	Ms Anna Maria BERNINI
39.	Mr Boriss CILEVIČS	Latvia / Lettonie	Ms Marija GOLUBEVA
40.	Ms Franziska HOOP	Liechtenstein / Liechtenstein	Mr Thomas HASLER
41.	Ms Aušrinė NORKIENĖ	Lithuania / Lituanie	Mr Arminas LYDEKA
42.	Mme Josée LORSCHÉ	Luxembourg / Luxembourg	Mme Françoise HETTO-GAASCH
43.	Ms Rosianne CUTAJAR	Malta / Malte	Mr Ian CASTALDI PARIS
44.	Ms Doina GHERMAN	Republic of Moldova / République de Moldova	Mr Gaik VARTANEAN
45.	Mme Béatrice FRESKO-ROLFO	Monaco / Monaco	Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
46.	ZZ...	Montenegro / Monténégro	ZZ...
47.	Ms Reina de BRUIJN-WEZEMAN	Netherlands / Pays-Bas	Ms Margreet De BOER
48.	Ms Petra STIENEN	Netherlands / Pays-Bas	Ms Ria OOMEN-RUIJTEN
49.	Ms Arta BILALLI ZENDELI	North Macedonia / Macédoine du Nord	Ms Artina QAZIMI
50.	Ms Jette CHRISTENSEN	Norway / Norvège	Mr Petter EIDE
51.	Mr Marek BOROWSKI	Poland / Pologne	Mr Killion MUNYAMA
52.	Mr Daniel MILEWSKI	Poland / Pologne	Ms Maria KOC
53.	Ms Barbara NOWACKA	Poland / Pologne	Mr Krzysztof ŚMISZEK
54.	Mme Edite ESTRELA	Portugal / Portugal	Mme Isabel RODRIGUES
55.	Ms Jamila MADEIRA	Portugal / Portugal	Mr António FILIPE
56.	M. Viorel Riceard BADEA	Romania / Roumanie	Mr Corneliu-Mugurel COZMANCIUC
57.	Mr Botond CSOMA	Romania / Roumanie	Mr Marius-Horia ȚUȚUIANU
58.	Ms Elena-Simona SPĂȚARU	Romania / Roumanie	Mr Iulian BULAI
59.	Mr Sergey FABRYCHNYY	Russian Federation / Fédération de Russie	Ms Olga KHOKHLOVA
60.	Mr Yury OLEINIKOV	Russian Federation / Fédération de Russie	Ms Alfiia KOGOGINA
61.	Ms Irina RODNINA	Russian Federation / Fédération de Russie	Mr Artur TAYMAZOV
62.	Ms Irina RUKAVISHNIKOVA	Russian Federation / Fédération de Russie	Ms Oksana PUSHKINA
63.	M. Giuseppe Maria MORGANTI	San Marino / Saint-Marin	Ms Mariella MULARONI
64.	Ms Elvira KOVÁCS	Serbia / Serbie	Ms Stanislava JANOŠEVIĆ
65.	Ms Biljana PANTIĆ PILJA	Serbia / Serbie	Mr Stefan KRKOBABIĆ
66.	Ms Anna ZÁBORSKÁ	Slovak Republic / République slovaque	Mr Eduard KOČIŠ
67.	Ms Violeta TOMIĆ	Slovenia / Slovénie	Ms Tadeja ŠUŠTAR
68.	Ms María Luisa BUSTINDUY	Spain / Espagne	Ms Susana SUMELZO
69.	Ms Laura CASTEL	Spain / Espagne	Ms Sara GIMÉNEZ
70.	Ms Sara VILA	Spain / Espagne	Ms Esther PEÑA
71.	Ms Ann-Britt ÅSEBOL	Sweden / Suède	Ms Carina OHLSSON
72.	Mr Momodou Malcolm JALLOW	Sweden / Suède	Mr Markus WIECHEL
73.	Mr Niklaus-Samuel GUGGER	Switzerland / Suisse	Mr Roland Rino BÜCHEL
74.	Mme Ada MARRA	Switzerland / Suisse	M. Jean-Pierre GRIN
75.	Ms Sena Nur ÇELİK	Turkey / Turquie	Mr Mehmet Mehdi EKER
76.	Ms Selin SAYEK BÖKE	Turkey / Turquie	Mr Yunus EMRE
77.	Ms Feleknas UCA	Turkey / Turquie	Mr Hişyar ÖZSOY
78.	Mme Serap YAŞAR	Turkey / Turquie	Mr Halil ÖZŞAVLI
79.	Ms Maryna BARDINA	Ukraine / Ukraine	Ms Mariia MEZENTSEVA
80.	Mr Yuriy KAMELCHUK	Ukraine / Ukraine	Ms Olena KHOMENKO
81.	Ms Yevheniia KRAVCHUK	Ukraine / Ukraine	Mr Andrii LOPUSHANSKYI
82.	Ms Ruth JONES	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Virendra SHARMA
83.	Mr Gagan MOHINDRA	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Saqib BHATTI
84.	Mr Ian PAISLEY	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Felicity BUCHAN
85.	Mr Martin VICKERS	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Steve DOUBLE

MEMBER OF THE ASSEMBLY / MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE

Mr Ahmet YILDIZ Turkey / *Turquie*

INVITED SPEAKERS / INTERVENANT·E·S

Ms / *Mme* Dunja MIJATOVIĆ Commissioner for Human Rights, Council of Europe /
..... *Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe*

Emina BOSNJAK Executive Director, Sarajevo Open Centre, Bosnia and Herzegovina /
..... *Directrice exécutive, Sarajevo Open Centre, Bosnie-Herzégovine*

Marsel TUĞKAN Consultant, ILGA-Europe, Turkey / *Consultant, ILGA-Europe, Turquie*

Melike BALKAN METU lgbti+ solidarity, Turkey / *METU lgbti+ solidarité, Turquie*

Lui ASQUITH Legal, Policy and Operations Director, Mermaids, United Kingdom /
..... *Responsable des questions juridiques, des politiques et des opérations*
..... *Mermaids, Royaume-Uni*

Mr / *M.* Rik DAEMS President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe /
..... *Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*

Ms / *Mme* Nina NORDSTRÖM Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary,
..... Permanent Representative of Finland to the Council of Europe
..... President of the Committee of Parties to the Istanbul Convention /
..... *Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,*
..... *Représentante permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe,*
..... *Présidente du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul*

**SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /
SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE**

Ms / *Mme* Karine SHIMSHIRYAN Armenia / *Arménie*

Mr / *M.* Georg MAGERL Austria / *Autriche*

Ms / *Mme* Nadine DRAGAN Austria / *Autriche*

Ms / *Mme* Sonja LANGENHAECK Belgium / *Belgique*

Mr / *M.* Adnan BEŠIĆ Bosnia and Herzegovina / *Bosnie-Herzégovine*

Ms / *Mme* Elena PERSIANI Cyprus / *Chypre*

Ms / *Mme* Enel OSTAVEL Estonia / *Estonie*

Ms / *Mme* Panagiota MICHA Greece / *Grèce*

Ms / *Mme* Victoria CAMPANA Monaco / *Monaco*

Ms / *Mme* Dorthe BAKKE Norway / *Norvège*

Ms / *Mme* Anna TRĘBACZKIEWICZ Poland / *Pologne*

Mr / *M.* Rasvan TANASE Romania / *Roumanie*

Ms / *Mme* Alina ILIE Romania / *Roumanie*

Ms / *Mme* Carmen IONESCU Romania / *Roumanie*

Ms / *Mme* Elizaveta GROMOGLASOVA Russian Federation / *Fédération de Russie*

Ms / *Mme* Anna KUCHEREVSKAYA Russian Federation / *Fédération de Russie*

Ms / *Mme* Maria NIKULINA Russian Federation / *Fédération de Russie*

Ms / *Mme* Johanna INGVARSSON Sweden / *Suède*

Ms / *Mme* Ayşegül SAKA Turkey / *Turquie*

Ms / *Mme* Francesca ARBOGAST SOC / *SOC*

Ms / *Mme* Marianna NTALLA SOC / *SOC*

Ms / *Mme* Anna KOLOTOVA UEL / *GUE*

PERMANENT REPRESENTATIONS / REPRESENTATIONS PERMANENTES

Mr / M. Kirill BUTIVSCHENKO Russian Federation / *Fédération de Russie*

NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

Ms / Mme Bénédicte COLIN Federation of Catholic Family Associations in Europe /
..... *Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE)*

Mr / M. Cianán RUSSELL ILGA-Europe

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Ms / Mme Claudia LAM Head of Division II / *Cheffe de Division II*

Ms / Mme Géraldine MATTIOLI-ZELTNER Adviser / *Conseillère*

Ms / Mme Erliha BICAKCIC Adviser / *Conseillère*

DG II: Directorate General of Democracy / DG II: Direction générale de la Démocratie

Ms / Mme Camille GOY Violence against Women (GREVIO) /
..... *Violence à l'égard des femmes (GREVIO)*

Mr / M. Ellsworth CAMILLERI Sexual Orientation and Gender Identity Unit /
..... *Unité sur l'Orientation sexuelle et identité de genre*

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Private Office of the President of the Assembly / Cabinet du Président de l'Assemblée

Ms / Mme Stefania KRUGER Deputy to the Head of the Private Office /
..... *Adjointe à la Cheffe du Cabinet*

Bureau of the Assembly / Bureau de l'Assemblée

Ms / Mme Isild HEURTIN Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*

Communication Division / Division de la Communication

Mr / M. Angus MACDONALD Administrative Officer / *Administrateur*

Ms / Mme Nathalie BARGELLINI Principale Administrative Assistant /
..... *Assistante administrative principale*

Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Ms / Mme Penelope DENU Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*

Ms / Mme Sarah BURTON Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Mr / M. Giorgio LODDO Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Elodie FISCHER Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Solène FALK Project Manager / *Chargée de projet*

Ms / Mme Naouelle TEFIFEHA Assistant / *Assistante*

Mr / M. Martin McMILLAN Assistant / *Assistant*